

DÉCRYPTAGE

INTERAPI

www.unaf-apiculture.info



Une seule voix
au service de tous
les acteurs de
la filière apicole

1 - INTERAPI EN BREF

InterApi est l'interprofession des produits de la ruche au service de la filière apicole. Créée en 2018, elle regroupe l'ensemble des acteurs professionnels de la filière apicole : apiculteurs, conditionneurs, distributeurs et fournisseurs de matériel apicole.

Association interprofessionnelle nationale agricole, elle compte 13 organisations professionnelles membres réparties en un collège Production et un collège Commercialisation.

Le collège Production réunit

- Les syndicats apicoles qui sont en plus de l'UNAF, le SPMF (Syndicat des Producteurs de Miel Français), la FFAP (Fédération Française de Apiculteurs Professionnels) et le SNA (Syndicat National d'Apiculture).
- Les sections apicoles des syndicats agricoles avec la Coordination Rurale, la Confédération Paysanne et la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles).
- ADA France, la FEDAPI (Fédération des Coopératives Apicoles de France) et le GPGR (Groupement des Producteurs de Gelée Royale).

Le collège Commercialisation rassemble

- Le SNFGMA (Syndicat National des Fabricants et Grossistes en Matériels Apicoles).
- Le SFM (Syndicat Français des Miels).
- La FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution).
- La FCA (Fédération du Commerce coopératif et Associé)

Être l'interlocuteur privilégié de la filière apicole auprès des instances étatiques (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère de l'Economie, Ministère de la Transition écologique...) a pour principal intérêt la mise en œuvre de projets et de solutions concertées répondant aux intérêts de l'ensemble des maillons de la filière apicole.

LES MISSIONS D'INTERAPI

- Organiser le dialogue interprofessionnel entre les acteurs et représenter les intérêts de la filière apicole
- Valoriser les produits de la ruche et les métiers de l'apiculture
- Mettre en œuvre des actions concrètes au service de la filière apicole



DÉCRYPTAGE

INTERAPI

2 - QUID DU FINANCEMENT ?

InterApi, comme les autres interprofessions, se finance à travers les cotisations annuelles des acteurs de la filière soit les acteurs de la production et de la commercialisation.

Pour la production qui concerne les apiculteurs de plus de 50 ruches exerçant une activité au 1er janvier, l'accord interprofessionnel instaure une cotisation annuelle forfaitaire dont le montant dépend du régime d'affiliation agricole :

- 60 € pour les cotisants solidaires MSA
- 160 € pour les cotisants AMEXA

Pour la commercialisation, les collecteurs du Syndicat Français des Miels et tous les distributeurs payent 1 centime d'euro par kilo de miel commercialisé, y compris les miels importés.

Pour l'exercice 2020/2021, le budget prévisionnel est estimé à 500 000€.

3 - INTERAPI ET UNAF

InterApi est une interprofession et non un syndicat. A ce titre, InterApi est sollicitée sur les dossiers touchant l'ensemble de la filière en tant qu'interlocuteur privilégié auprès des différents ministères concernés.

A titre d'exemple, InterApi a été amenée à prendre position sur le dossier de la réautorisation des néonicotinoïdes à l'été 2020, ou plus récemment sur le plan pollinisateurs et l'arrêté abeilles.

L'UNAF, en tant que structure syndicale, conserve toute sa légitimité via son réseau national et représente plus de 20 000 apiculteurs. Très active au sein des principales instances apicoles et membre du comité exécutif d'InterApi, l'UNAF participe aux différentes commissions et reste force de proposition pour défendre les intérêts des apiculteurs et faire remonter leurs attentes. En son nom, l'UNAF est indépendante et poursuit avec toujours autant de pugnacité ses combats syndicaux.

INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACTS

Pour en savoir plus sur InterApi :

<https://www.facebook.com/Interapi-106773877463649>

<https://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/inter-api-association-interprofessionnelle.html>

contact@interapi.fr - Tel : 01 87 76 05 25

Notre contact UNAF pour InterApi : Pauline Jullien

pauline.jullien@unaf-apiculture.info

Tel : 01 41 79 74 43/ 06 28 20 76 10

LES ACTIONS D'INTERAPI

Dans le cadre de son Plan de filière (2020/2022), InterApi a défini des actions prioritaires, parmi lesquelles :

➤ **La lutte contre le varroa**
Etude sur les traitements existants et appels à projets sur les moyens de lutte, évolution de la loi de Santé animale relative aux maladies et parasites de l'abeille

➤ **La lutte contre le frelon asiatique**

Construction d'un plan national de lutte avec l'élaboration d'un plan de piégeage collectif

➤ **L'amélioration de la commercialisation des miels et la promotion des produits de la ruche**
Mise en place d'opérations de valorisation du miel : opération « Miel de la Chandeleur », opération commerciale sur les produits de la ruche à l'automne

